Accessibilité Et Qualité d'Usage Des Etablissements Recevant du Public (ERP)

- Connaître et comprendre les obligations réglementaires de la mise en accessibilité des ERP
- Comprendre les enjeux de la mise en accessibilité
- Répondre à la qualité d'usage et à l'accessibilité de tous

Maîtres d'ouvrage - maîtres d'oeuvre - architectes - élus - AMO - entreprises de construction - services techniques - bureaux d'études

2 jours

TARIF ///

1200 euros par stagiaire

possibilité de réaliser la formation en intra : nous contacter

Nous contacter

CONTENU

Introduction

- 1. Loi 11 fevrier 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
 - Explication du contexte réglementaire
 - Les Arrétés ERP neuf et ERP existant
 - Ce qui a changé en 2014 et 2017
- 2. Définition handicaps, PMR et Usages
 - Les statistiques
 - Définition des handicaps
 - Du handicap à l'usage
- 3. Le rôle et les enjeux de la concertation avec les usagers et les commissions d'accessibilité
- 4. Les points d'accessibilité d'un ERP neuf et d'un ERP dans un cadre bâti existant
 - Le principe de la chaîne de déplacement et ses enjeux
 - · Les cheminements extérieurs
 - Les stationnements
 - Les accès et accueil
 - Les circulations horizontales et verticales (dont escalier et ascenseur)
 - Les sanitaires
 - Les portes, commandes et équipements
 - · Les spécificités
 - · La signalétique
- 5. Les procédures
 - · Notice, attestation et dérogations
 - Les Ad'Ap
- 6. Mise en situation
 - Parcours autour du lieu de formation avec fauteuil roulant, cannes pour aveugles, exercice cognitif...

7. Bilan et échanges

Mail: contact@esqua.fr Téléphone: 06 70 60 51 83